

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE et sous forme abrégée "COFI"
société anonyme

NOTICE

Il est porté à la connaissance des actionnaires de notre société que le dividende pour l'exercice 2015, de EUR 0,51 brut par action, soit un dividende net de l'impôt à la source de 15 % de EUR 0,4335 par action, sera payable à partir du 20 juin 2016 aux actionnaires qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la société, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015.

Les actionnaires pouvant bénéficier et demandant l'exemption de la retenue à la source sur le paiement du dividende pour l'exercice 2015 devront adresser leur demande d'exemption avant le 24 juin 2016 à la société par courriel (info@cofisa.lu).

Luxembourg, le 15 juin 2016.

Le conseil d'administration